

7/ LE PLAN D' ACTIONS POUR L'OUVERTURE D'UN EAJE

7.1 ÉTAPE 1 : RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE BESOINS

Tout projet d'ouverture de structure d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans est conditionné à une étude de besoins des familles en lien avec les acteurs locaux.

Selon le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 du Code de la santé publique, tout dossier de demande d'autorisation ou d'avis d'ouverture doit comporter une étude de besoins.

L'analyse des données chiffrées met en relief le contexte démographique et socio-économique local, l'offre de garde existante et les besoins non satisfaits. Le diagnostic montre aussi comment sont associés les autres acteurs locaux dans le projet. Ce modèle de démarche est à adapter à chaque projet.

Il s'agit d'identifier le contexte du territoire visé par le projet et repérer les besoins en matière d'accueil du jeune enfant.

Il est préconisé de mettre en œuvre une démarche de diagnostic dit "participatif" consistant à :

- Recueillir des données statistiques auprès de l'Observatoire CDAJE, de l'INSEE, des entreprises du secteur. Contact : sid.cafloire@caf.cnafmail.fr
- Recueillir des données qualitatives auprès des acteurs locaux (élus, familles, associations, assistants maternels, professionnels de la PMI, de l'action sociale, de la petite enfance).
- Analyser les besoins non couverts et dégager les grandes lignes du projet (nombre de places, horaires d'ouverture, différents services proposés aux familles).
- Présenter dans un guichet inter partenarial les résultats de l'étude et le pré-projet aux partenaires institutionnels (élus, Caf, MSA, Département de la Loire).

FIN D'ÉTAPE 1 :

- **Définition du territoire géographique du projet.**
- **Mise en évidence des besoins des familles et la réponse proposée.**

7.2 ÉTAPE 2 : ÉLABORATION DU PROJET

- Préciser les priorités d'accueil : nombre de places, horaires d'ouverture, services proposés (âge des enfants, accueil régulier, occasionnel, périscolaire, accueil d'urgence).
- Décider du mode de gestion : publique, privée ou associative.
- Définir le porteur.
- Choisir le lieu d'implantation : sélection de la commune, du quartier, du site et consulter le plan local d'urbanisme.
- Élaborer le projet architectural, le cahier des charges des locaux et le calendrier des travaux : choisir un architecte, établir un plan des locaux.
- Établir le projet d'établissement : expliciter les valeurs éducatives du projet, l'organisation des soins et les activités proposées aux enfants. Un projet bien défini favorise la cohésion d'une équipe.
- Préciser l'organisation quotidienne notamment en ce qui concerne la préparation des repas, les courses et l'entretien des locaux et du linge.
- Déterminer le personnel nécessaire auprès des enfants (nombre, qualification, temps de travail) en fonction du projet d'établissement (projet social et projet éducatif) et de la législation en vigueur.

FIN D'ÉTAPE 2 :

- **Validation de l'adéquation du projet aux besoins des familles.**
- **Prise en compte des besoins des enfants : sécurité, santé, bien-être, hygiène, éveil.**

7.3 ÉTAPE 3 : ÉLABORATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Évaluation des coûts

- **Prévision des coûts d'investissement :**
 - Travaux d'aménagement des locaux / mise aux normes
 - Mobilier et matériel de puériculture
 - Équipement pour la cuisine, le ménage et l'entretien du linge
- **Prévision des coûts de fonctionnement :**
 - Loyer et charges locatives (eau, électricité, chauffage, taxe d'habitation, téléphone)
 - Coût salarial
 - Assurance (locaux, responsabilité civile)
 - Alimentation
 - Produits d'entretien
 - Pharmacie
 - Matériel pédagogique
 - Fournitures de bureau

Les aides financières à l'investissement

Rechercher les possibilités de financement auprès de la Caf, les collectivités locales, l'État, les entreprises, le Fonds Européen.

Les modalités de financement du fonctionnement

Le financement de la Caf et de la MSA (pour la MSA il s'agit uniquement de la prestation de service).

La commune ou communauté de communes ou les entreprises locales.

La participation financière des parents.

FIN D'ÉTAPE 3 :

- **Le montage financier et l'équilibre budgétaire sur 3-4 ans**
- **Les tarifs appliqués aux familles**

7.4 ÉTAPE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

α- Demande des autorisations ou avis d'ouverture

Le Président du Département

Suite au dépôt de dossier par le porteur de projet pour la création ou la modification d'un Établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) auprès du Président du Département, la demande sera instruite avec visite des locaux : le Président du Département de la Loire dispose d'un délai de trois mois, à compter de la réception d'un dossier complet, pour délivrer ou refuser l'autorisation ou l'avis.

Le maire de la commune

Missions de police et de surveillance en vue d'assurer la protection contre l'incendie. Respect des normes relatives à l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées. Il délivre l'autorisation d'ouverture au public.

En préfecture

Déclaration des statuts de l'association, SARL...

Chambre du commerce

Déclaration au registre du commerce

Direction départementale de la protection des populations et des services vétérinaires

Concerne tout ce qui se rapporte à l'hygiène alimentaire.

Déclaration avec imprimés Cerfa de la fabrication et/ou distribution des repas.

b- Recrutement du personnel

- Recrutement de la directrice : diplôme en fonction de la réglementation et du nombre d'enfants accueillis dans la structure.
- Préparation des profils de poste et recrutement du personnel de l'établissement.

c- Informations diverses

- Signature de conventions de partenariat et de financement.
- Construction ou rénovation des locaux.
- Suivi des travaux et des équipements mobiliers.
- Rédaction du projet d'établissement et d'un règlement de fonctionnement.
- Préparation des outils de gestion des dossiers enfants, contrats d'accueil, protocoles d'organisation et de sécurité.
- Organisation de la participation des usagers.

7.5 ÉTAPE 5 : OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Inscription des familles

Ouverture des inscriptions, sélections, confirmations.

Création d'un conseil de crèche.